

APEI MOSELLE

Association

Siège social : 4, Rue Marie de Coëtlosquet – 57245 PELTRE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'Assemblée Générale de l'Association « APEI MOSELLE »,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association « APEI MOSELLE » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Changement de méthode comptable » du paragraphe « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels, qui expose les modalités d'application au 1^{er} janvier 2025 du règlement n°2022-06 dit de « Modernisation des Etats financiers » de l'Autorité des Normes Comptables.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.



Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels au 31 décembre 2025
« APEI MOSELLE »

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

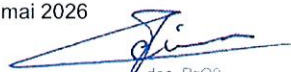


- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité de l'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Thionville
Le 12 mai 2026

NEXIOM AUDIT & ASSOCIES

Signé par Vincent Zeiner
Le 12 mai 2026



doc_PzQ0
tx_wZD1n8AzQ0n3

Vincent ZEINER
Commissaire aux comptes

ACTIF	Exercice 31 décembre 2025			31 Décembre 2024
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles	1 309 932 € -	1 217 333 €	92 599 €	83 454 €
Frais d'établissement	280 312 € -	260 756 €	19 556 €	19 995 €
Frais de recherche et de développement	5 610 € -	5 610 €	- €	- €
Donations temporaires d'usufruit	- €	- €	- €	- €
Concessions, brevets, licences, droits similaires	1 024 010 € -	950 967 €	73 043 €	63 459 €
Autres immobilisations incorporelles	- €	- €	- €	- €
Immobilisations corporelles	115 382 085 € -	72 075 121 €	43 306 964 €	42 875 113 €
Terrains	4 375 543 € -	1 481 139 €	2 894 404 €	2 592 501 €
Constructions	82 178 223 € -	49 482 947 €	32 695 276 €	29 600 747 €
Installations techniques, matériel et outillage indus.	14 423 115 € -	11 861 056 €	2 562 059 €	2 744 562 €
Autres immobilisations corporelles	11 547 951 € -	9 186 635 €	2 361 316 €	2 547 992 €
Immobilisations corporelles en cours	2 857 253 € -	63 344 €	2 793 909 €	5 374 618 €
Avances et acomptes	- €	- €	- €	14 693 €
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières	2 942 529 €	- €	2 942 529 €	2 598 748 €
Participations et Créances rattachées	399 050 €	- €	399 050 €	417 218 €
Autres titres immobilisés	1 594 250 €	- €	1 594 250 €	1 217 071 €
Prêts	880 688 €	- €	880 688 €	880 688 €
Autres immobilisations financières	68 542 €	- €	68 542 €	83 771 €
Total	119 684 546 € -	73 292 454 €	46 342 092 €	45 557 315 €
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	552 395 € -	1 235 €	551 160 €	640 792 €
Avances et acomptes versés aux fournisseurs	119 186 €	- €	119 186 €	51 862 €
Créances	- €	- €	- €	- €
Créances clients, usagers et comptes rattachés	5 240 357 € -	142 197 €	5 098 160 €	6 630 292 €
Créances reçues par legs ou donations	- €	- €	- €	- €
Autres créances	3 776 144 €		3 776 144 €	2 364 813 €
Charges constatées d'avance	95 435 €		95 435 €	179 001 €
Valeurs mobilières de placement	211 499 €	- €	211 499 €	211 499 €
Instruments de trésorerie	- €	- €	- €	- €
Disponibilités	54 094 262 €	- €	54 094 262 €	44 929 818 €
Total	64 089 278 €	143 432 €	63 945 846 €	55 003 077 €
Prêts d'émission des emprunts (III)	- €	- €	- €	- €
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)	64 384 €	- €	64 384 €	191 084 €
Primes de remboursement des emprunts (V)	- €	- €	- €	- €
Cartes de conversion Actif (VI)	- €	- €	- €	- €
TOTAL GÉNÉRAL ((I)+(II)+(III)+(IV)+(V)+(VI))	183 783 208 € -	73 435 886 €	110 352 322 €	100 766 476 €

PASSIF	31 Décembre 2025	31 Décembre 2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	3 391 463	3 391 463
Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions...		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation (sur biens sans droit de reprise)		
Fonds propres avec droit de reprise	65 553	65 553
Dons et legs	65 553	65 553
Fonds statutaires		
Fonds complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves	31 964 442	30 996 391
Dont réserves des activités SMS sous gestion contrôlée	19 244 304	18 579 849
Réserves affectées à l'investissement		
Réserves de compensation		
Excédents affectés à la couverture besoin fonds roulement		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Autres réserves		
Report à nouveau	- 1 865 399	- 1 371 181
Dont report à nouveau des activités SMS sous gestion contrôlée	2 160 659	1 670 016
Excédent ou déficit de l'exercice	1 167 938	473 833
Situation nette (sous total)	34 723 997	33 556 059
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	4 960 406	5 762 030
Provisions réglementées	-	-
TOTAL (FONDS PROPRES)	39 684 403	39 318 090
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	10 895 563	9 641 786
TOTAL	50 580 066	48 959 876
PROVISIONS		
Provisions pour risques	756 221	834 430
Provisions pour charges	1 091 431	1 091 431
TOTAL	1 847 652	1 925 861
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)	-	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	40 958 922	33 652 576
Emprunts et dettes financières diverses	62 287	62 287
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	2 979 046	2 801 576
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	11 309 683	10 601 255
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	520 566	612 328
Autres dettes	1 921 868	1 897 929
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	172 332	242 788
TOTAL	57 824 708	49 870 766
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (LES FOND PROPRES + DETTES)	108 404 774	98 830 642

COMPTE DE RESULTAT	2025	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services	17 406 301	16 933 112
Ventes de marchandises	-	-
Ventes de biens	10 102 098	9 784 049
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	7 304 204	7 149 063
dont parrainages		
Production stockée	- 21 156	45 615
Production immobilisée		
Produits de tiers financeurs	71 047 271	69 201 370
Concours publics et subventions d'exploitation	70 627 493	69 201 370
Subventions		
Produits liés à des financements réglementaires		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public	419 777	
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie	419 777	
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	294 733	575 908
Utilisations des fonds dédiés	577 435	808 952
Produits de cessions des immobilisations incorporelles et corporelles	13 800	
Autres produits	15 559 476	15 139 315
Total I	104 877 860	102 704 271
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock	67 241	9 713
Achat de matières premières et autres	8 444 016	8 377 409
Autres achats et charges externes	21 037 072	20 694 045
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	4 348 592	3 993 094
Salaires et traitements	46 520 527	45 713 788
Charges sociales	16 456 503	16 282 373
Dotations aux amortissements et aux dépréciations d'exploitation	4 189 463	4 223 024
Dotations aux provisions	225 318	110 594
Reports en fonds dédiés	1 720 000	1 050 000
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	15 635	
Autres charges	633 413	2 130 106
Aides financières		
Autres charges d'exploitation	633 413	2 130 106
Total II	108 657 731	102 564 718
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	1 220 080	139 553
Bénéfice attribué, perte transférée Total IX		
Perte supportée, bénéfice transféré Total X		

COMPTE DE RESULTAT	2025	2024
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	-	
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	561 860	227 391
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	316	16 971
Total III	562 176	244 361
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions financières	-	
Intérêts et charges assimilées	573 294	574 410
Différences négatives de change	-	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	
Total IV	573 294	574 410
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	- 11 117	- 330 049
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV + IX - X)	1 208 962	- 190 496
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	2 370	984 923
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	-	316 585
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	2 370	668 337
Participation des salariés aux résultats (VII)	-	
Impôts sur les bénéfices (VIII)	43 394	4 008
Total des produits (I + III + V + X)	105 442 406	103 933 555
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII + IX)	104 274 468	103 459 721
EXCEDENT OU DEFICIT	1 167 938	473 833

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL X		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole		
TOTAL IX		

Faits marquants de l'année 2025

En 2025, le résultat comptable de l'APEI MOSELLE s'établit à 1 167 938 € contre 473 833 € en 2024 soit une hausse de plus de 146 %. Ce résultat est obtenu grâce à la progression des excédents liés à la vie associative (Legs), des produits financiers (placements) et de la reprise des déficits 2023 sur le secteur en Prix de journées relevant du Conseil Départemental de la Moselle.

Au niveau des dépenses, on notera la faible évolution de la masse salariale (+1,58%) qui contribue également à la bonne tenue des comptes 2025. Sur le plan des autres dépenses on notera les variations suivantes :

- Les énergies : + 125 K€ soit une hausse de +4 % d'augmentation qui est essentiellement à une hausse de la consommation.
- L'alimentation : + 88 K€ soit une hausse +2 %
- L'entretien et les charges liées aux bâtiments et matériels : + 168 K€ soit +10 %
- Le transport des personnes accueillies : -67 K€ soit une baisse de -2 %
- Impôts et taxes : +355 K€ soit une hausse de 9%.

Sur le plan de la trésorerie, une forte augmentation de 6 536 K€ est constatée entre 2024 et s'établit à 34 899 K€. Cette hausse s'explique par nos résultats et le déblocage des prêts relatifs aux financements suivants : extension des SEREINS, création du bâtiment les SOURCES et du FESAT de CLAIRVIL.

La dotation aux amortissements est de 4 061 300 € en 2025 contre 4 135 322 € en 2024 soit une baisse de 1,79 %. Cette évolution est liée à la poursuite des investissements avec plusieurs projets en cours au 31/12/25 dont la mise en service se fera finalement début 2026. (4 020 216 € au 31/12/2025).

Au niveau des investissements, après un pic de 6 369 K€ atteint en 2024, l'APEI Moselle voit son investissement diminuer mais il demeure à un niveau élevé de 4 494 K€ notamment du fait de :

- Réhabilitation du mur d'enceinte de l'IME le Château : 318 K€
- Résidence les Sources : 1 612 K€
- La restructuration du FESAT Clairvil pour 981 K€
- Construction FAP BRECKELBERG : 160 K€
- ARS (hors ESAT) : travaux et matériels pour 367 K€
- CD 57 : travaux et matériels pour 323 K€
- ESAT ECO : travaux et matériels pour 240 K€
- ESAT secteur social : travaux et matériels pour 213 K€
- EA LA FENSCH : travaux et matériels détail pour 51 K€
- SIEGE : création bureau et matériels : 13 K€
- Matériel informatique et téléphonie pour tous établissements confondus : 204 K€
- Autres : 10 K€

Il convient de signaler que l'ensemble des travaux réalisés dans le cadre des budgets de fonctionnement représente 276 K€ en 2025 contre 477 K€ en 2024.

Si l'on se positionne au niveau des différents périmètres de l'association, la situation a fortement évoluée entre 2024 et 2025 et en voici le détail (avant affectation en fonds dédiés) :

Activité économique des ESAT et de l'EA :

→ Les résultats cumulés sont de **586 K€** alors qu'ils se situaient à 729 K€ en 2024. Cette année, le résultat cumulé des ESAT s'établit à +732 K€ (+1112 K€ en 2024) mais celui de l'EA demeure déficitaire de 145 K€ mais dans une moindre mesure par rapport à 2024 (-383 K€). Globalement, l'activité économique reste bien orientée et le résultat comptable s'établit à 291 K€ suite à l'affectation de 295 K€ de fonds dédiés destinés à l'investissement.

CD57 :

→ En 2025, Les établissements relevant du CD57 sont positifs de 310 K€ **(-153 K€ en 2024)** mais cette amélioration est exclusivement due à la reprise des déficits 2023 dans les budgets 2025 à hauteur de 677 K€. En effet, les établissements en CPOM sont déficitaires de 112 K€ alors que les établissements en PJ sont excédentaires de 422 K€.

ARS hors ESAT :

→ Sur 2025, ce périmètre obtient un excédent de **1 491 K€** contre 924 K€ en 2024. Cette situation s'explique par le financement de places nouvelles sur le SESSAD les HIRONDELLES et du Dispositif d'AutoRégulation sur la tarification de décembre et d'un niveau d'encaissements au titre des amendements CRETONS qui demeure important (1 977K€). Bien entendu, les efforts opérés par les établissements en matière de gestion représentent aussi une part importante de l'excédent constaté. Le résultat comptable s'établit à 67 K€ suite à l'affectation de 1 424 K€ de fonds dédiés destinés à la reconstruction de la MAS les MARRONNIERS, la rénovation de l'IME le CHATEAU et divers investissements à destination des établissements.

ESAT social :

→ Sur 2025, le résultat social des ESAT s'établit à – 117 K€ contre -197 K€ en 2024. Ce périmètre améliore une nouvelle fois son résultat dans un contexte budgétaire très contraint. Le retour à l'équilibre demeure notre objectif mais il sera très compliqué d'y parvenir.

Siège et Vies Associatives :

→ Le siège est en perte de **(-55 K€)** contre (-3 K€) en 2024. Concernant la vie associative, Rosselle & Nied dégage un excédent de **456 K€** et Thionville un excédent de **217 K€**. Ces niveaux de résultat de la vie associative s'expliquent par l'obtention de deux Legs importants partiellement encaissés sur 2025.

Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été élaborés conformément aux règles générales applicables et dans le respect du principe de prudence. Les conventions suivantes ont été respectées :

- Continuité d'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices comptables.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Il a été fait application du règlement n° 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) et des règlements ultérieurs relatifs au plan comptable général et des dispositions particulières suivantes applicables à compter de l'exercice ouvert au 1^{er} janvier 2020 :

- Le règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif ;
- Le règlement n° 2019-04 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Au 1^{er} janvier 2025 est entré en application, le règlement n°2022-06 dit de « Modernisation des Etats financiers » de l'Autorité des Normes Comptables

Par ailleurs, les comptes comprennent également les dispositions particulières du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) pour des provisions réglementées constatées dans les établissements relevant de l'article L. 312-1 du CASF.

Changement de méthode comptable :

Comme évoqué ci-dessus, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, l'association a appliqué les dispositions du règlement n°2022-06 de l'Autorité des Normes Comptables. Nous avons ainsi retenu la nouvelle définition du résultat exceptionnel, appliqué les nouvelles modalités de comptabilisation des anciens transferts de charges et établi les comptes annuels selon la présentation requise par ce règlement.

BILAN 2025

➤ Variations des fonds propres

FONDS PROPRES (en euros)	31/12/2024	Affectation résultat 2024	Autres variations	Résultat 2025	31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise	3 391 463				3 391 463
fonds propres avec droit de reprise	65 553				65 553
Ecarts de réévaluation					
Réserves	30 996 391	968 051			31 964 442
Dont réserves des activités SMS sous gestion contrôlée	18 579 849	664 456			19 244 305
Report à nouveau	- 1 371 181	- 494 217			- 1 865 399
Dont report à nouveau des activités SMS sous gestion contrôlée	- 1 670 016	- 490 643			- 2 160 659
Subventions d'investissement	5 762 030		- 801 624		4 960 406
Excédent ou déficit de l'exercice	473 833	- 473 833		1 167 938	1 167 938
Dont Excédent ou déficit des activités SMS sous gestion contrôlée	23 827	- 23 827		259 571	259 571
SITUATION NETTE	39 318 090	- 0	- 801 624	1 167 938	39 684 404
Provisions réglementées	-				-
Fonds dédiés	9 641 786		1 253 777		10 895 563
FONDS PROPRES	48 959 876	- 0	452 153	1 167 938	50 579 967



➤ **Tableau de détermination du résultat de l'activité médico-sociale**

Tableau de détermination du résultat médico-sociale	2025	2024	2023	2022
Excédent ou déficit de l'exercice	1 167 938	473 833	388 863	419 422
<i>Dont résultat effectif sous gestion contrôlée</i>	<i>259 571</i>	<i>23 827</i>	<i>-237 411</i>	<i>105 224</i>
<i>Dont résultat effectif sous gestion propre</i>	<i>908 367</i>	<i>450 006</i>	<i>626 274</i>	<i>314 198</i>

➤ **Actif Immobilisé**

Tableau de variation des Immobilisations (valeurs brutes)

	31/12/2024	Acquisition	Cession, rebuts ou virement de poste	31/12/2025
Immobilisations incorporelles	1 257 204 €	52 178 €	550 €	1 309 932 €
Terrains et constructions	80 328 925 €	2 737 330 €	3 487 512 €	86 553 766 €
Installations techniques	14 007 780 €	434 713 €	-19 377 €	14 423 115 €
Autres	11 151 268 €	364 702 €	31 981 €	11 547 951 €
Immobilisations en cours	5 452 654 €	1 424 813 €	-4 020 215 €	2 857 253 €
Autres immo financières	2 598 748 €	379 287 €	-35 506 €	2 942 529 €
TOTAL	114 796 578 €	5 393 024 €	-555 055,41	119 634 546 €

La variation s'explique principalement par :

- Les investissements réalisés en 2025 : 4 494 k€
- Compte Epargne Temps : 365 k€
- Dépôts et cautionnements versés : -15 k€
- Autres titres immobilisés : -6 k€

Tableau de variation des Amortissements

Tableau de variation des Amortissements

	31/12/2024	Dotations	Reprises	31/12/2025
Immobilisations incorporelles	1 174 299 €	43 034 €		1 217 333 €
Terrains et constructions	48 134 624 €	2 828 637 €		50 963 261 €
Installations techniques	11 263 218 €	603 204 €	-8 108 €	11 858 314 €
Autres	8 603 775 €	586 426 €		9 190 201 €
TOTAL	69 175 917 €	4 061 300 €	-8 108 €	73 229 108 €

La dotation aux amortissements est de 4 061 300 € en 2025 contre 4 135 322 € en 2024 soit une baisse de 1,79 %. Cette évolution est liée à la poursuite des investissements avec plusieurs projets en cours au 31/12/25 dont la mise en service se fera finalement début 2026. (4 020 216 € au



➤ Actif circulant

L'actif circulant de l'association augmente de 16 % cette année et se décompose comme suit :

▪ **Les stocks :**

Les stocks s'établissent à 551 K€ à fin 2025 contre 641 K€ en 2024 soit une baisse de 14,04 %.

▪ **Clients et comptes rattachés**

Clients et comptes rattachés	2024	2025	Variations
Sécurité sociale:			
prix de journée des IME, SESSAD, MAS			
Conseil Départemental:			
prix de journée des foyers	2 446 163 €	1 880 538 €	-565 625 €
L'Etat:			
Dotation globale et complément de rémunération	1 125 375 €	2 154 954 €	1 029 579 €
Créances glissantes ESAT 1998	292 087 €	0 €	-292 087 €
Clients:			
clients des ESAT et de l'Entreprise Adaptée	2 721 232 €	2 787 168 €	65 936 €
clients usagers des foyers d'hébergement	1 170 811 €	430 454 €	-740 357 €
TOTAL	7 755 667 €	7 253 114 €	-502 554 €

Les comptes clients et comptes rattachés ont baissé de 502 K€.

Cette évolution s'explique essentiellement par :

- Une baisse importante de 566 K€ liée à l'évolution de la tarification des prix de journées du CD57 sur les établissements qui ne sont pas encore en CPOM. En effet, aucune revalorisation des prix de journée n'a été proposée et cela réduit donc la créance du département par rapport au solde 2024.
- Une forte augmentation de 1 030 K€ du solde d'aide aux postes au 31/12/2025 par rapport à 2024. Cet écart correspondant à l'équivalent d'un mois de versement supplémentaire de retard.
- Une baisse significative de 740 K€ des soldes dus par les résidents de nos établissements.
- Une très faible augmentation de 66 K€ des créances clients du secteur économique.

▪ **Autres créances**

Les autres créances augmentent de 381 K€ entre 2024 et 2025.



▪ **Trésorerie**

TRESORERIE	2025	2024	Variations
VMP (Valeurs Mobilières de Placement)	211 499 €	211 499 €	0 €
Disponibilités	54 094 262 €	44 929 818 €	9 164 444 €
Concours bancaires	-19 406 500 €	-16 778 123 €	-2 628 377 €
Trésorerie nette	34 899 261 €	28 363 194 €	6 536 068 €

La trésorerie augmente fortement entre 2024 et 2025, de 6 536 K€ pour s'établir à 34 899 K€ en 2025. Cette hausse s'explique par nos résultats et le déblocage des prêts relatifs aux financements suivants : extension des SEREINS, création du bâtiment les SOURCES et du FESAT de CLAIRVIL.

➤ **Capitaux propres**

- **Les fonds associatifs sans droit de reprise :** **3 391 463 €**
C'est le total des apports et des subventions perçues par l'APEI depuis sa création.
- **Les fonds associatifs avec droit de reprise :** **65 553 €**
- **Tableau des réserves**

Les réserves de l'association ont augmenté au cours de l'exercice pour atteindre 31 964 K€. Cette augmentation nette de 968 K€ est liée à l'affectation des résultats 2024.

Variations	2024	Dotations	Reprise	2025
Dotations réserve de Trésorerie établissements	3 554 285 €	16 742 €		3 571 027 €
Réserve trésorerie Siège	23 020 €			23 020 €
Excédent affecté à l'investissement	17 820 765 €	593 234 €		18 413 999 €
Réserve excédent associatif	1 426 196 €			1 426 196 €
Réserve affectée Commission Loisirs	6 441 €			6 441 €
Réserves indisponibles	482 583 €			482 583 €
Autres réserves réglementées	30 000 €			30 000 €
Réserves départ à la retraite	982 528 €			982 528 €
Réserve Plurial/CILEST	1 237 164 €			1 237 164 €
Réserve de compensation	2 355 543 €	337 037 €		2 692 580 €
Réserve d'investissement économique des ESAT	2 431 147 €			2 431 147 €
Réserve affectée à la rénovation des locaux ESAT Ve	81 384 €			81 384 €
Réserve JO	0 €	21 038 €		21 038 €
Réserve affectée au nouvel ESAT	78 772 €			78 772 €
Réserve de rémunération des ESAT	486 563 €			486 563 €
Total	30 996 391 €	968 051 €	0 €	31 964 442 €



Le report à nouveau passe de – 1371 180 € à -1 865 398 € du fait des résultats négatifs 2024 des établissements CD57 en prix de Journées en attente d'affectation pour 490 643 et du résultat négatif du siège pour 3 575 €.

REPORT A NOUVEAU	2024	2025
1 Report à nouveau accepté par les financeurs :		
Reclassement des subventions sur biens renouvelables totalement amorties	990 446 €	990 446 €
Résultats en instance d'affectation par les financeurs :		
VHR	- 115 409 €	- 115 409 €
Etablissements financés par l'Etat	- €	- €
Etablissements financés par le Conseil Départemental	- 87 780 €	- 578 423 €
Siège	94 203 €	90 628 €
Excédents affectés au financement des mesures d'exploitation :		
<i>(il s'agit de montants affectés à des dépenses prévisionnelles).</i>		
Indemnités de départ à la retraite	206 045 €	206 045 €
Compte épargne temps	58 806 €	58 806 €
Charges de fonctionnement diverses	31 985 €	31 985 €
S/s Total Report à nouveau accepté par les financeurs	1 178 296 €	684 078 €
2 Mesures non prises en compte par les financeurs :		
<i>(il s'agit d'écritures comptables dont les financeurs ne tiennent pas compte dans l'établissement des Comptes Administratifs).</i>		
Report à nouveau déficitaire sur les Activités économiques :		
EA DE LA FENSCH	- €	- €
ESAT LES ATELIERS DU GOLF	- €	- €
ESAT LES CHENEVIERES	- €	- €
ESAT FRANCOIS BELIN	- €	- €
Report à nouveau excédentaire sur les Activités économiques :	- €	- €
Rémunérations TH	91 916 €	91 916 €
Stages TH	5 675 €	5 675 €
Provisions non prises en compte par les financeurs :	-2 652 350 €	-2 652 350 €
<i>(Congés Payés, litiges...)</i>		
S/S Total Mesures non prises en compte par les financeurs	-2 554 760 €	-2 554 760 €
Ecart global :		
Sur exercices antérieurs	5 284 €	5 284 €
TOTAL REPORT A NOUVEAU	-1 371 180 €	-1 865 398 €

▪ Subventions d'investissements et provisions réglementées

En application du règlement n° 2018-06 de l'ANC au 1^{er} janvier 2020, les subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables (comptes 1026) avaient été reclassées en subventions d'investissement (comptes 13). Ce nouveau règlement supprimait ainsi le traitement spécifique des subventions sur biens renouvelables.

Nous avons également dans cette rubrique les Crédits Non Reconductibles (CNR) accordés en 2024 et 2025 au titre du soutien à l'investissement.

Les subventions d'investissement sont reprises en résultat à hauteur du rythme d'amortissement des biens subventionnés.

Les Crédits Non Reconductibles sont quant à eux repris en résultat lorsque les travaux sont réalisés.

	2024	Dotations	Reprises	2025
Subventions d'investissements sur biens non renouvelables et CNR de soutien à l'investissement	5 762 030	71 930	-873 554	4 960 406
Provisions réglementées- réserve de trésorerie	0			0
Total	5 762 030	71 930	-873 554	4 960 406

Les subventions d'investissements baissent de 802 K€ entre 2024 et 2025. Les dotations de 72 K€ correspondent aux CNR obtenus en 2025, les reprises de 874 K€ correspondent à l'amortissement des biens subventionnés et travaux réalisés.

Etablissement	Résultat 2025
ENFANCE	277 426
IME L'HORIZON	36 335
IME LES PRIMEVERES	109 958
IME LA SAPINIERE	- 82 113
IME LE CHATEAU	53 543
SESSAD	51 496
IME DE GUISE	- 82 719
IME LE WENHECK	23 140
IME LES GENETS	101 917
SESSAD LES HIRONDELLES	65 868
HABITAT	99 819
FAP de Thionville	- 106 914
FAS LE VERGER	- 138 883
MAS L'ALBATROS	- 150 357
MAS LES MARRONNIERS	- 172 876
FAM L'ALBATROS	63 196
SSIAD PH	112 453
SAMSAH	74 524
VERS HANDI-RELAIS	- 61 457
SAVS THIONVILLE	57 395
FAM LES SEREINS	93 124
FESAT LES AMARRES	- 1 479
FAS LES SEREINS	83 371
FAM LES APOGEES	- 167 463
SAVS SAINT AVOLD	43 562
FAS LES APOGEES	41 373
Foyer Clairvil	210 762
FESAT LE PARCOURS	119 488

Etablissement	Résultat 2025
TRAVAIL - Social	- 117 673
ESAT Sainte-Agathe	15 055
ESAT Le Castel	217 292
ESAT Le Corail	55 019
ESAT La Vallée	4 665
ESAT L'Envol	102 945
ESAT Les Genêts	- 211 400
ESAT de Brack	- 196 926
ESAT Les Ateliers du Golf	- 49 871
ESAT Les Chenevières	- 54 452
TRAVAIL - Economique	291 111
ESAT Sainte-Agathe	- 1 607
ESAT Le Castel	115 319
ESAT Le Corail	158 325
ESAT La Vallée	2 166
ESAT L'Envol	- 13 450
EA LA FENSCH	- 145 867
ESAT Les Genêts	- 79 871
ESAT de Brack	- 20 745
ESAT Les Ateliers du Golf	140 770
ESAT Les Chenevières	136 071
SIEGE APEI MOSELLE	- 55 309
VIE ASSOCIATIVE	672 565
Vie associative THI	216 822
Vie associative R&N	455 743
TOTAL APEI MOSELLE	1 167 938

➤ Provisions pour risques et charges

	2024	Dotations	Reprises	2025
Litiges divers	834 430	163 515	-241 724	756 221
Provision retraites	1 024 778			1 024 778
Autres provisions pour charges	66 653			66 653
Total provisions pour risques et charges	1 925 861	163 515	-241 724	1 847 652

Les dotations sont constituées par :

- 164 K€ de litiges RH
-

Les reprises sont constituées par :

- 164 K€ annulation créances glissantes ESAT 1998
- 64 K€ de litiges RH
- 10 K€ de Chambre de Veille
- 10 K€ d'Entretiens Professionnels



➤ **Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit**

	2024	Nouveaux	Remboursements	2025
Emprunts	16 874 452 €	5 886 144 €	- 1 208 175 €	21 552 421 €
Intérêts courus/dépôts et cautions reçus	62 287 €			62 287 €
Concours bancaires	16 778 123 €	2 628 377 €		19 406 500 €
Total emprunts et dettes auprès des étab. de crédit	33 714 862 €	8 514 521 €	- 1 208 175 €	41 021 208 €

Globalement, le poste emprunts et dettes auprès des établissements de crédit augmente de 7 306 K€ pour les raisons suivantes :

- Souscription de nouveaux emprunts pour 5 886 K€.
- Remboursement des emprunts en cours à hauteur de 1 208 K€
- Augmentation du recours aux découverts pour 2 628 K€

➤ **Fonds dédiés**

En application du règlement n° 2019-04 de l'ANC, les provisions pour renouvellement des immobilisations avaient été reclassées dans les fonds dédiés au 1^{er} janvier 2020.

Les fonds dédiés pour renouvellement des immobilisations sont constitués sur la base des plans d'investissement et fondés sur le principe d'une allocation anticipée d'aides destinées à la couverture des surcoûts d'exploitation générés par l'amortissement des nouveaux investissements.

	31/12/2024	Dotations/ Transferts	Reprises	31/12/2025
Fonds dédiés	9 641 786	1 831 212	-577 435	10 895 563

- Les dotations en fonds dédiés sur l'exercice 2025 représentent 1 720 K€ :
 - o 945 K€ pour la MAS les MARRONNIERS, l'IME le CHATEAU et la MAS ALBATROS,
 - o 100 K€ travaux IME L'HORIZON,
 - o 75 K€ aménagements ESAT L'ENVOL,
 - o 27 K€ travaux ESAT le CASTEL
 - o 572 K€ pour des projets transverses,

Auxquels s'ajoutent 111 K€ de subventions requalifiées en fonds dédiés.

- Les reprises de 577 K€ correspondent à l'utilisation des fonds antérieurement dotés.

➤ Dettes à court terme :

En €	2024	2025	Variations
Dettes fournisseurs	2 801 576	2 979 046	177 470
Dettes fiscales et sociales	10 601 255	11 309 683	708 428
Dettes sur immobilisations	612 328	520 566	- 91 762
Autres dettes d'exploitation	1 897 929	1 921 868	23 939
Total	15 913 088	16 731 162	818 074

Ce poste est essentiellement constitué par les dettes fournisseurs liées à l'activité de nos établissements et aux charges fiscales et sociales auxquelles nous sommes assujettis.

Le poste augmente de 818 K€ entre 2024 et 2025 et l'on notera plus particulièrement les évolutions suivantes :

- Augmentation de 177 K€ des dettes fournisseurs.

Augmentation de nos dettes fiscales et sociales qui est due au décalage de versement d'échéances de décembre 2024 sur janvier 2025.



Compte de résultat 2025

(En K€ : milliers d'euros, avec neutralisation des opérations faites en commun)

Les principaux postes de produits évoluent comme suit :

Postes de produits	2024 APEI MOSELLE		2025 APEI MOSELLE		Ecart 2025/2024	
	K€	%	K€	%	K€	%
Chiffre d'affaire ESAT-EA	16 128	14,97	16 597	15,19	469	2,91
Autres produits	805	0,75	809	0,74	4	0,48
Production stockée	46	0,04	- 21	-0,02	- 67	-146,38
Produits de la tarification et subv d'exploitation					-	
Produits de la tarification	69 192	64,22	69 742	63,83	549	0,79
<i>dont Prix de journée Conseil Départemental Am Creton</i>	2 210		1 977		- 233	-10,55
<i>dont Dotation ARS</i>	47 582		48 159		577	1,21
<i>dont Conseil Départemental + résidents</i>	19 401		19 606		205	1,06
Quote part subv invest / CNR	924	0,86	874	0,80	- 51	-5,49
Autres subventions	9	0,01	12	0,01	3	33,59
Reprises/prov. & amort, transf. de charge	576	0,53	646	0,59	70	12,22
Autres produits (dont complément de rem.)	15 198	14,11	15 222	13,93	24	0,16
Legs, donations et assurance-vie	-	0,00	420	0,38	420	
Produits financiers	244	0,23	562	0,51	317	129,93
Produits except. sur opérations de gestion	2	0,00	2	0,00	0	20,60
Autres produits d'exploitation (= refact frais de siège, soutien centralisé et service de suite)	3 805	3,53	3 819	3,50	14	0,36
Reprises en fonds dédiés	809	0,75	577	0,53	- 232	-28,62
Total des produits	107 739	100	109 261	100	1 522	1,41%

Globalement, les produits augmentent de 1,41%. Notons les évolutions suivantes :

- Le Chiffre d'affaires des ESAT et de l'EA augmente de 2,91%.
- Globalement, les recettes de la tarification augmentent de 0,79 %
 - Dont 205 K€ correspond à l'évolution de la tarification départementale (hors amendements Creton),
 - Dont 577 K€ correspond à l'évolution de la tarification et aux financements proratisés de 28 places supplémentaires au SESSAD les HIRONDELLES, du dispositif d'autorégulation au SESSAD de Thionville et 10 places supplémentaires au titre des AMI 2024 dans nos FAM.
 - Notons la baisse légère de -233 K€ au titre des encaissements amendements CRETONS.
- Le complément de rémunération sur nos ESAT et EA est stable (+0,16%).
- Augmentation significative des produits financiers qui s'établissent à 562 K€.
- Baisse des produits liés à la reprise sur fonds dédiés de – 232 K€.

Les principaux postes de charges évoluent comme suit :

Postes de charges	2024 APEI MOSELLE		2025 APEI MOSELLE		Ecart 2025/2024	
	K€	%	K€	%	K€	%
Variation de stocks	- 10	-0,01	67	0,06	77	-792,25
Achat de matières premières et autres	8 377	7,81	8 444	7,81	67	0,80
Autres achats et charges externes	20 694	19,29	21 037	19,46	343	1,66
<i>dont alimentation</i>	4 282		4 370		88	2,06
<i>dont chauffage, électricité et eau</i>	3 111		3 235		125	4,01
<i>dont charges entretien bâtiments et matériel (hors dépenses provisionnées en compte 192100 ou financées par CNR)</i>	1 576		1 744		168	10,66
<i>dont transports des usagers</i>	3 369		3 301		- 67	-1,99
Impôts, taxes et versements assimilés	3 993	3,72	4 349	4,02	355	8,90
Salaires et traitements + ch sociales					-	
Salaires et traitements	45 714	42,62	46 521	43,04	807	1,76
Charges sociales	16 282	15,18	16 457	15,22	174	1,07
Dotation amort et prov d'exploitation	4 649	4,33	4 415	4,08	- 234	-5,03
Autres charges d'exploitation	2 131	1,99	649	0,60	- 1 482	-69,55
Charges financières	574	0,54	573	0,53	- 1	-0,19
Charges except. sur opération en capital	1	0,00	-	0,00	- 1	-100,00
Autres charges d'exploitation (= refact frais de siège, soutien centralisé et service de suite)	3 805	3,55	3 819	3,53	14	0,36
Dotation en fonds dédiés	1 050	0,98	1 720	1,59	670	
Impôt sur les sociétés	4	0,00	43	0,04	39	
Total des charges	107 265	100	108 093	100	828	0,77%

Les charges augmentent globalement de 0.77% principalement en raison de l'évolution des éléments suivants :

- La faible évolution de la masse salariale (+1,58%) entre 2024 et 2025.
- Les énergies : + 125 K€ soit une hausse de +4 % d'augmentation qui est essentiellement à une hausse de la consommation.
- L'alimentation : + 88 K€ soit une hausse +2 %
- L'entretien et les charges liées aux bâtiments et matériels : + 168 K€ soit +10 %
- Le transport des personnes accueillies : -67 K€ soit une baisse de -2 %
- Impôts et taxes : +355 K€ soit une hausse de 9%.
- Hausse des dotations en Fonds dédiés pour 670 K€ (total de 1 720 K€)
- Augmentation des dotations aux amortissements de 1,87%
- Forte baisse des autres charges d'exploitations de -69% (en 2024, de nombreuses régularisations de charges avaient fortement fait augmenter ce poste : Provisions pour excédent de facturation sur CLAIRVIL et amendements CRETONS pour 994 K€, régularisations de créances anciennes pour 323 K€ principalement).

➤ **Autres informations :**

- 1) La rémunération des 10 cadres dirigeants les mieux rémunérés s'élève à **831 651 €** bruts pour 2025
- 2) Le chiffrage des indemnités de départ en retraite en date du 31/12/2025 pour les années à venir est de **6 716 462 €**. Ce résultat est obtenu à partir de la méthode prospective du logiciel de paie et les paramètres de la CC66 sur les bases suivantes :
 - Départ à la retraite à 64 ans
 - Un turn-over moyen (de 16 ans à 8,93% et 0% à partir de 65 ans)
 - Utilisation de la table de mortalité 88-90
 - Taux de charges patronales 35 %, évolution des salaires et taux monétaire à 2%

